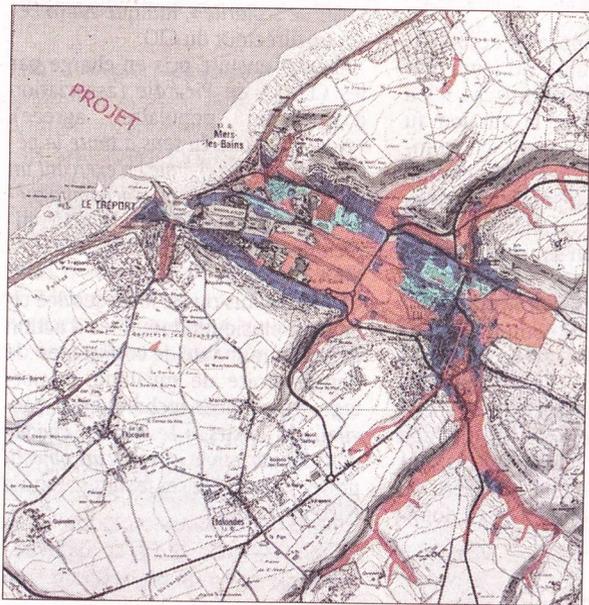


# « L'État nous dépouille de notre pouvoir de maire aménageur »

Le projet de plan de prévention des risques naturels de la basse vallée de la Bresle fait grincer des dents. Les élus jugent les mesures exagérées au regard des risques réels.



Les zones inconstructibles sont en rouge, celles soumises à prescription en bleu.



La station balnéaire mersoïse serait la plus impactée par les restrictions du PPRN.

## À SAVOIR

### Plan de prévention des risques naturels de la basse vallée de la Bresle

- ▶ Il concerne les trois communes de Mers, Le Tréport et Eu; 18 km<sup>2</sup>, 18 000 habitants environ. Cinq aléas ont été identifiés : le recul du trait de côte, la submersion marine, le débordement de cours d'eau, la remontée de nappe, le ruissellement.
- ▶ Une enquête publique permettra aux habitants de donner leur avis, vraisemblablement au mois de novembre.
- ▶ Le littoral sera couvert par quatre plans : Bas Champs du Sud de la Baie de Somme, Marquenterre - Baie de Somme, Ault.

Un chiffre donne le ton : la moitié du territoire des Villes-Sœurs (Eu, Mers, Le Tréport) ne serait plus constructible. Ou difficilement. C'est qu'il ressort du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la basse vallée de la Bresle. Le projet a été présenté jeudi soir au cours d'une réunion publique. En cause, l'exposition des trois villes à cinq aléas : le recul du trait de côte, la submersion marine, le débordement des cours d'eau, la remontée des nappes phréatiques et le ruissellement.

L'objectif de la procédure PPRN est de réduire la vulnérabilité des biens et des activités existants dans les zones soumises à un aléa et d'aboutir à un zonage réglementaire des futures constructions. Ceci en se basant sur des études, de la modélisation, l'analyse des phénomènes antérieurs, des projections jusqu'à 100 ans... La combinaison des aléas aboutit à une carte finale : en rouge les zones inconstructibles, en bleu, celles soumises à prescrip-

tion. Sont déclarées inconstructibles les zones de précaution en arrière des ouvrages (24 ha), celles soumises à l'érosion (23 ha), les zones non urbanisées inondables et les zones urbanisées soumises à un aléa inondation fort à très fort (532 ha, soit 58 % du territoire concerné par au moins un aléa). S'y ajoutent celles soumises à prescription pour la submersion, les remontées de nappe et le ruissellement.

### Des projets peut-être en suspens

Des cartes et des chiffres qui font grincer des dents chez les élus. « Ce plan est pénalisant pour le développement de la ville, soupire le maire de Mers-les-Bains, Emmanuel Maquet. J'ai le sentiment que l'état applique la doctrine nationale dans sa version la plus sévère. On paye les pots cassés après le laisser faire de Xyntia ». La tempête, en 2010, avait fait 29 morts à la Faute-sur-Mer. Son maire est accusé d'avoir laissé

« L'État a flingué l'industrie avec des normes, des règlements, et là il recommence avec le tourisme »

Emmanuel Maquet

construire dans des zones inondables. « Et c'est tout le littoral qui va payer, peste l'élus mersoï. L'État, qu'il soit de droite ou de gauche, a flingué l'industrie avec des normes, des règlements, et là il recommence avec le tourisme. Ici, on vit avec le risque. L'état propose de retirer le risque qui existe pourtant à tout moment de la vie. Je marche dans la rue, je conduis, je prends le risque d'avoir un accident ! » Laurent Jacques, premier adjoint au maire du Tréport, évoque des mesures « exagérées », pénalisantes pour le développement économique. « SGD est située en zone de ruissellement. Ça veut dire

qu'il n'est plus possible de délivrer de permis de construire à l'entreprise. Idem pour le centre hospitalier d'Eu. » À Mers, le projet de résidence seniors à l'îlot Poste ou encore l'hôtel sur la falaise pourraient être mis en suspens.

### Création de prairies face au débordement de la mer

Les élus locaux ont pourtant le sentiment d'avoir déjà pris leurs responsabilités face aux risques naturels. De gros travaux de défense contre la mer ont été entrepris entre 2004 et 2009. Le futur centre aquatique prévoit ainsi dans son règlement une fermeture en cas de tempête. « Nous avons aussi le projet de renaturer la prairie qui était l'estuaire de la Bresle. Ce serait une vraie réponse au débordement de la mer », illustre le maire de Mers-les-Bains. Emmanuel Maquet prône un « urbanisme de résilience », concept largement appliqué dans les pays d'Europe du Nord. Le principe : construire en acceptant qu'un bâti-

ment puisse être démonté, déplacé, dans un futur à déterminer. « Ce n'est sûrement pas entendable pour un particulier, qui est dans une approche patrimoniale, concède Emmanuel Maquet, mais pour la puissance publique ou des acteurs économiques oui. Un hôtelier qui souhaite s'installer sur une zone à risque et qui a 50 ans pour amortir son établissement, c'est parfaitement entendable. » Et ça existe déjà dans la station balnéaire avec le restaurant les Mouettes qui ne s'installe en bout de plage que pendant la saison estivale. « J'ai le sentiment d'être un élu responsable, poursuit le Mersoï, et là l'état nous dépouille de notre pouvoir de maire aménageur. »

Les élus vont désormais s'atteler à « identifier les enjeux forts » d'aménagement avant de remonter leurs remarques au service de la sous-préfecture. « Si nous ne sommes pas entendus, on avisera dans le respect du combat républicain, prévient Emmanuel Maquet. »

A.-M.Q.

ML001.